

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne-Sophie DOMONT, Maire.

Etaient présents :

Mme OGEZ Brigitte
Mme OSTROWSKI Aline
M. LEFEBVRE François
Mme DESFORGES Valérie
M BORDET Florent
Mme DELOUBRIERE Nathalie
M. Marc ALBERGE
M. Joël L'HERMITE

et Mme NIVELLE-BATAILLE Valérie (secrétaire générale)

Etaient absents excusés :

Mme DEBUYSSCHER Astrid (pouvoir à Mme DELOUBRIERE Nathalie)
Mme Ambre FOULON (pouvoir à Mme OSTROWSKI Aline)
M. TARGIT Didier (pouvoir à Mme Anne-Sophie DOMONT)
M HERMANT Denis (pouvoir à Mme à Brigitte OGEZ)
Mme LEGAGNEUR Méline
M ANSART Gérald

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du CM du 22 Septembre dernier
3. Taux des taxes d'aménagement
4. Subventions aux associations
5. Voierie : participation communale pour les dépressions charretières
6. Voierie : choix de l'entreprise pour la pose des dépressions charretières
7. Voierie : désignation de nom de rues
8. Bâtiment : choix d'un maître d'œuvre pour la réalisation de travaux d'accessibilité et de travaux pour la lutte contre les déperditions énergétiques.
9. Bâtiment : choix d'un maître d'œuvre pour étude de faisabilité pour la réhabilitation énergétique de l'ancien Centre Médico-Social
10. Nomination de deux conseillers délégués supplémentaires
11. Adhésion au groupement de commandes Somme Numérique
12. Questions diverses

1) L'assemblée désigne M. LEFEBVRE François pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2) Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 Septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire ajoute un point à l'ordre du jour :

13. Adhésion au groupement de commandes Somme Numérique

3) Taux des taxes d'aménagement

Madame le Maire explique que dans les zones UA et UC, qui correspondent au « vieux » village la taxe d'aménagement est actuellement de 1.5%. Dans le canton ce taux est généralement à 3% sauf pour les villages qui ont des difficultés à attirer de nouveaux habitants. Ce n'est pas notre cas. Il est donc proposé d'augmenter cette taxe à 3%.

Pour mémoire dans la zone AU, le nouveau lotissement, cette taxe est à 5% et dans la ZAC de la Montignette à 3%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'augmentation du taux à 3% à l'unanimité par 13 voix pour.

4) Subventions aux associations

Madame le Maire précise qu'au dernier Conseil Municipal, lors du vote des subventions aux associations, 2 associations étaient en attente de traitement.

Tous les éléments d'informations fournis par ces associations étant maintenant disponibles, il est proposé d'allouer 900€ au club des aînés et 1400€ au Judo club.

Par ailleurs, le chiffrage des travaux à réaliser pour l'AAE football, ne cesse d'augmenter et dépasse désormais les 20 000 €. De ce fait, la commune prenant à charge ces travaux : changement des huisseries, remise en état des terrains, sanitaires, peintures, ... il est proposé de ramener le montant de la subvention 2020 de l'AAE Football à 1 000 €.

Le tableau ci-dessous reprend ces ajustements.

Ballon au poing	850 €	ACPG	700 €
Bocage en chœur	850 €	Club des aînés	900 €
Badminton	700 €	LABELVI	400 €
Diablokor	1 800 €	Coopérative scolaire	900 €
AAE Football	1 000 €	USEP	350 €
Foyer pour tous	2 000 €	Comité des fêtes	7 000 €
Judo club	1400 €	APPEL	400 €
UMVB	1 000 €	Poterie	700 €

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette nouvelle répartition des subventions 2020 aux Associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de ces subventions.

5) Voierie : participation communale pour les dépressions charretières

Madame le Maire propose que la commune prenne en charge les travaux de réalisation de dépressions charretières à hauteur de 800€ HT pour ceux réalisés dans le cadre d'un permis de construire accordé à compter du 1^{er} janvier 2019 et de 200 € HT pour ceux non réalisés dans le cadre d'un permis de construire ou antérieur au 1^{er} janvier 2019.

Ces travaux ne peuvent être réalisés par les propriétaires eux-mêmes. C'est la société mandatée par la commune qui réalise les travaux afin de permettre de garantir la qualité et l'aspect des dépressions charretières. Une convention sera émise entre les propriétaires et la commune, si les travaux dépassent le montant de la participation, afin d'émettre un titre de recette correspondant au montant à la charge des propriétaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

6) Voierie : choix de l'entreprise pour la pose des dépressions charretières

Madame le Maire informe que trois entreprises ont été consultées pour permettre de choisir une entreprise pour la réalisation des dépressions charretières sur le village.

Les entreprises ont fourni les éléments suivants :

- COLAS : coût de réalisation de 732 à 818,20 € selon la configuration
- EUROVIA : coût de réalisation de 2 350,12 € quelle que soit la configuration
- TP BOUFEL : coût de réalisation de 1161,24 à 1449,16 € selon la configuration

Madame le Maire propose de retenir la société COLAS qui est la mieux disante. Ce choix sera valable pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité par 13 voix pour.

7) Voierie : désignation de nom de rues

Madame le Maire informe que des noms de rues sont à préciser sur la commune.

- Dans la phase 1 du lotissement « quartier jardin du petit bois », face au poste électrique, la rue des Piverts dessert une allée de 4 Maisons. Il est proposé de nommer cette allée, impasse des Alouettes.
- Dans la phase 2 du lotissement « quartier jardin du petit bois », au début de son tracé, la rue des Piverts dessert une allée de 4 Maisons. Il est proposé de nommer cette allée, rue des Geais
- Dans le vieux village, la rue des Battreux dessert une allée de 1 Maison. Il est proposé de nommer cette allée, impasse des Battreux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité par 13 voix pour.

8) Bâtiment : choix d'un maître d'œuvre pour la réalisation de travaux d'accessibilités et de travaux pour la lutte contre les déperditions énergétiques.

Dans un dossier déposé en 2015, pour satisfaire aux exigences des règlements sur l'accessibilité, un plan d'action avait été précisé à la préfecture avec réalisation de 2016 à 2021.

Nous approchons de la date butoir et la plupart des travaux de huisseries n'a pas été réalisée. Cela concerne les bâtiments suivants :

- Ecoles
- Cantine et Salle des fêtes
- La Poste
- L'atelier poterie
- La crèche
- Les vestiaires du Foot

Ces travaux vont se monter à une somme importante, jusqu'à 80 000 - 100 000 € TTC. En les programmant rapidement l'on peut aussi tenter d'obtenir des subventions pour leur réalisation.

La mairie recherche donc un maître d'œuvre pour assurer les visites et relevés de l'existant, préparer un diagnostic et un cahier des charges, faire un appel d'offre, établir une déclaration préalable de travaux puis en assurer le suivi. 3 cabinets ont répondu à l'appel d'offre :

- Obat, avec un montant de prestations chiffré à 15 840 € TTC
- BET Philippe Poulain avec un montant de prestations chiffré à 15 312 € TTC
- ECO2E, avec un montant de prestations chiffré à 18 420 € TTC

Madame le Maire propose de retenir le cabinet BET qui est le mieux disant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité par 13 voix pour.

9) Bâtiment : choix d'un maître d'œuvre pour étude de faisabilité pour la réhabilitation énergétique de l'ancien Centre Médico-Social

Le Centre Médico-Social a été rétrocédé à la commune. Il est envisagé de le transformer en centre de bureaux partagés et de bureaux de service.

La mairie recherche donc un maître d'œuvre pour assurer la visite et relevés de l'existant, préparer un diagnostic et un cahier des charges. 3 cabinets ont répondu à l'appel d'offre :

- Obat, avec un montant de prestations chiffré à 11 160€ TTC
- BET Philippe Poulain avec un montant de prestations chiffré à 10 200 € TTC
- ECO2E, avec un montant de prestations chiffré à 11 940 € TTC

Madame le Maire propose de retenir le cabinet BET qui est le mieux disant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité par 13 voix pour.

10) Nomination de deux conseillers délégués supplémentaires

Madame le Maire informe que du fait de ses soucis de santé, Mr Denis HERMANT ne peut plus assurer ses missions d'Adjoint en charge des bâtiments.

Il est proposé de nommer Mr Florent BORDET, Conseiller Délégué aux Bâtiments et au support informatique.

Par ailleurs, il est maintenant possible à Mme Valérie DESFORGES de prendre le poste de Conseiller Délégué au Fleurissement et à l'Ecologie.

Il est donc proposé de nommer Mr Florent BORDET et Mme Valérie DESFORGES Conseillers Délégués au conseil municipal. L'indemnisation de Mr Denis HERMANT est suspendue et une indemnisation est attribuée aux deux nouveaux Conseillers Délégués. La répartition se fera de façon à ne pas augmenter l'enveloppe financière attribuée à l'indemnisation des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité par 13 voix pour.

11) Adhésion au groupement de commandes Somme Numérique

Les abonnements aux services numériques sont aujourd'hui attribués à plusieurs prestataires et les divers contrats sont gérés indépendamment.

Il est proposé de regrouper les différentes fonctionnalités numériques de la commune (Internet, messagerie, ...) au sein de Somme Numérique.

Somme numérique est un syndicat mixte, c'est à dire une union de collectivités qui lui ont confié la compétence d'aménagement numérique du territoire. A ce titre Somme Numérique est le propriétaire du Réseau d'Initiative Publique du département de la Somme. Somme Numérique développe aussi des services en matière de e-éducation et de e-administration pour les collectivités locales samariennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité par 13 voix pour.

12) Informations diverses

Commission Ecoles :

Madame OGEZ informe que le Hall de la cantine a été repeint ce qui termine les travaux de rafraîchissement de celle-ci.

La Cantine accueille 68% des 155 élèves inscrits dans nos écoles.

La Commune d'Havernas a pris contact avec nous pour étudier l'intérêt de mettre en place rapidement un RPC : Regroupement Pédagogique Communal. Nous accueillons favorablement ce projet qui permettra de consolider la structure scolaire du village et évitera le risque de fermeture de classes dans l'avenir.

Nous avons accueilli une nouvelle intérimaire pour continuer d'assurer en de bonnes conditions l'accueil et les déplacements des enfants le matin et le midi.

Commission Sociale :

Madame Aline OSTROWSKI constate une baisse d'optimisme des personnes vulnérables et une recrudescence des demandes d'aide essentiellement pour des dossiers APA. Les assistantes sociales du secteur sont très sollicitées et ne peuvent satisfaire toutes les demandes. Il manque un service social renforcé sur Villers Bocage.

De nombreuses personnes sont en recherche de solutions de logement. La Communauté de Communes ne dispose pour l'instant que d'un centre d'accueil à Doullens. Un deuxième est toujours en instance d'être opérationnel sur Naours.

Commission Fleurissement :

Mme Valérie Desforges précise que deux réunions de la commission fleurissement sont prévues début Décembre :

- Le 3/12 à 18H
- Le 5/12 pour traiter des projets d'embellissement des entrées du village

Les fêtes de Noël se préparent : pose des illuminations et mise en place d'une animation dans la cour de la Mairie pour préparer la journée du 19 Décembre où nous accueillerons la calèche du Père Noël.

Commission Communication :

Le prochain bulletin est prévu pour 11 Décembre. De nouvelles rubriques sont été suggérées par les lecteurs.

Commission Economie :

250 activités économiques sont recensées sur Villers Bocage. Cette situation est à actualiser car seulement 70 d'entre elles ont un impact économique identifié sur la commune.

Un projet d'Epicerie Solidaire est à l'étude pour renforcer les actions de la banque alimentaire.

La société NORDEX a proposé de venir expliquer un projet de parc Eolien autour de la Commune. Une date est à fixer.

Commission Association :

Les besoins des associations sont entrain d'être recensés pour établir le planning d'occupation 2021 de la Salle des Fêtes. A noter, que dans l'état actuel de la crise sanitaire, aucune activité ne peut se dérouler dans les salles louées et cela jusqu'en Juin 2021.

La chorale prévoit une animation, en extérieur, lors de l'un des marchés de fin d'année.

Les travaux de la Maison des Associations avancent, une livraison du bâtiment nu est envisageable pour début Janvier. Mais la voirie des abords (parvis et rues Neuve et des Airelles) ne pourra être réalisée qu'au printemps, quand les conditions météorologiques seront favorables.

La séance est levée à 22h30